



Paris, le 19 septembre 2007, Saint-Emilion

Bulle sœururale du 19/09/38 après Stonewall relative à l'appel à projets auprès des associations de la communauté lesbienne, gaie, bi, trans, intersexe et queer de France et de leurs amiEs

Résumé : Les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence – Couvent de Paris œuvrent depuis 1991, en France, à la construction de la communauté LGBTIQ et portent un message d'estime de soi et de respect d'autrui fondé sur la promulgation de la joie multiverselle, l'expiation de la culpabilité stigmatisante et la lutte contre le sida et l'homophobie. Lors de leurs apparitions théâtralisées à Paris et en région, elles reçoivent des dons et collectent des fonds destinés à être reversés à d'autres associations sur le fondement d'un appel à projets. L'appel à projets de l'an 38 après Stonewall (soit l'année civile 2007-2008) est doté d'un montant de 10.000 euros. Les demandes de subvention adressées au Couvent de Paris se fondent sur les vœux portés par les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence et permettent de financer des actions ponctuelles au service de notre communauté.

Annexe 1 – Histoire des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence

Annexe 2 – Calendrier de l'appel à projets an 38

Annexe 3 – Dossier de candidature

La présente bulle soeururale a pour objet de lancer l'appel à projets de l'an 38 pour le financement d'actions ponctuelles au service de la communauté lesbienne, gaie, bi, trans et intersexe. Cet appel à projets des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence – Couvent de Paris s'inscrit dans le vœu de charité et de collecte de fonds mis en œuvre depuis l'an 22 (1991 dans le calendrier civil).

Le présent appel à projets concerne les associations développant des actions de proximité au service de la communauté LGBTIQ en relation avec les vœux des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence.

Les projets seront examinés et financés par le Couvent de Paris.

APPEL A PROJETS An 38 POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS AU SERVICE DE LA COMMUNAUTE LGBTIQ

A -Le champ de l'appel à projets An 38 - Critères d'éligibilité et périmètre de l'appel à projets

Sont éligibles au titre du présent appel à projets, les associations développant un projet original au service de la communauté gaie, lesbienne, bi, trans, intersexe et queer et œuvrant au bien-être de celle-ci, en rapport avec les vœux des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence :

- l'information sur le sida et les infections sexuellement transmissibles et leur prévention,
- la visibilité et l'expiation de la culpabilité stigmatisante (id le rejet de la honte),
- la promotion de la joie multiverselle et de la fête (partout sur la Terre et pour toutes les créatures, en harmonie avec notre environnement),
- la paix et la communication entre les communautés,
- la charité,
- le droit et le devoir de mémoire.

Les projets et demandes de subvention devront détailler leur relation avec les vœux des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence et montrer en quoi ils contribuent au service et au bien-être de la communauté LGBTIQ.

Les financements permettront de mettre en œuvre des actions ponctuelles. Les crédits ne sont pas reconductibles. Ils pourront, par exemple, servir à financer l'achat de café pour un local d'accueil, à compléter la dotation en préservatifs féminins et masculins fournis par les pouvoirs publics à une association de prévention ou à imprimer sur papier recyclé les tracts d'information sur les activités d'une association de convivialité.

L'appel à projets est national et toutes les associations en dehors de Paris peuvent y répondre.

B – Désignation des lauréats de l'appel à projets de l'an 38

Les lauréats de l'appel à projets sont désignés par le Couvent de Paris. Le montant du financement attribué l'est également. La remise des chèques sera effectuée lors d'un événement organisé par le Couvent de Paris à Paris. La date et l'organisation de cet événement seront précisées aux lauréats de l'appel à projets.

C -Calendrier de l'appel à projets :

Le calendrier de l'appel à projets est détaillé en annexe 2. Les associations qui souhaitent y répondre constituent un dossier de candidature selon les étapes suivantes :

1. Les dossiers de demande (annexe 3) sont complétés et signés par le président de l'association.
2. Les dossiers de demande sont adressés par voie postale au Couvent de Paris – Sœurs de la Perpétuelle Indulgence – 30 rue de la Mare – 75020 PARIS
3. Le Couvent de Paris examine les dossiers, donne un avis circonstancié et émet une conclusion sur le dossier de candidature (avis favorable ou défavorable).
4. Les dossiers retenus sont ensuite examinés sur le fondement de la demande de subvention. Si les demandes retenues entrent dans l'enveloppe attribuée à l'appel à projets, elles sont validées. Si le montant global des demandes est supérieur à l'enveloppe attribuée, le Couvent de Paris ajuste les demandes.
5. Le Couvent de Paris renseigne les associations sur la suite donnée à leur demande.

Au delà de la date limite de réception, soit le 15 décembre 2007, aucun dossier ne sera pris en compte. Nous insistons sur le nécessaire caractère complet du dossier transmis.

D – Financement de l'appel à projets :

Pour accompagner cet appel à projets, une enveloppe spécifique de 10.000 euros est prévue. Les crédits attribués ne sont pas pérennes. Les enveloppes seront attribuées sur le fondement de budgets prévisionnels par tranche de 250, 500 ou 1.000 euros.

En cas de difficultés, les sœurs restent à votre disposition.

Pour tout contact : lessoeurs@lessoeurs.org

Pour le Couvent de Paris,

la Présidente,
Sœur Gigi Fa'Q The French Whore, dite l'Huître

Annexe 1 – Histoire des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence

Les Soeurs de la Perpétuelle Indulgence sont nées en 1979 d'un pari un peu décalé que se sont lancés quatre bons copains. Un jour de Samedi Saint, ils ont revêtu les authentiques robes de nonnes qu'un couvent leur avait données trois ans auparavant dans le cadre de leurs activités de music hall, lors d'une tournée à travers les Etats-Unis. Armés de mitraillettes en plastique rose, ils/elles déboulent dans Castro, la Mecque gay et lesbienne de San Francisco. Et là, ô stupeur, les garçons et les filles affluent vers ces personnages hauts en couleurs et en cris et commencent à se confier à celles qui devinrent nos Trois Frondeuses.

En effet, l'idée a immédiatement permis de répondre à un besoin d'écoute que l'on rencontre encore aujourd'hui dans chacune de nos actions. Ecouter sans juger, donner l'occasion à la parole sans intention autre que de donner du bien-être à l'interlocuteur. Un an plus tard, le nom de «The Sisters of Perpetual Indulgence Inc. » est créé et déposé, les actions de récolte de fonds au profit des malades du cancer commencent, elles participent aussi aux manifestations contre le nucléaire. Rappelons que nous sommes en l'an 10 de l'après Stonewall (1979), que l'épidémie de sida ne fait pas encore ses ravages. Les interventions de nos Soeurs se fondent sur deux voeux principaux : « expiating stigmatic guilt » et « promulgating universal joy ».

L'expiation de la culpabilité stigmatisante doit permettre à toutes celles et ceux qui souffrent de la haine des autres et de la haine de soi-même de rejeter les fondements de base de la société patriarcale visant à diviser le monde en deux catégories, le mâle hétérosexuel dominant et les restes de l'humanité. Dans ces restes, se trouvent pêle-mêle les femmes, les homosexuels et tout ce qui rentre dans le moule conçu pour humilier les individus et détruire toute velléité de révolte.

Et puis, dès 1981, une maladie nouvelle apparaît qui sème stupeur et désolation. Une maladie qui s'attrape par le sang, par le sperme, par la fécondation, par tout ce qui est à la base de la Vie. Alors nos Soeurs, plutôt que d'interdire l'AMOUR physique qui permet à l'individu de se libérer des interdictions religieuses de tout bord, ont choisi de promouvoir l'amour heureux, l'amour libre qui se fonde sur le respect de soi, sur celui de ses partenaires. En 1982, elles sont les premières au monde à diffuser un petit pamphlet, oserai-je une bulle, intitulé «Play Fair, Play Safe ». Les relations amoureuses entre personnes consentantes ne sont pas péché, Saint Latex et Saint Gel à Queue nous protègent, nous enveloppent et nous enduisent pour nous conduire sur les chemins de l'extase.

L'Ordre commence à se répandre sur la planète entière (Grande-Bretagne, Australie, Canada, Amérique du Sud, Irlande du Nord...) et en 1989, nos aînées françaises prennent contact avec la Maison Mère de San Francisco lors d'un voyage qui n'était pas initiatique pourtant! L'année suivante, Sœur Rita du Calvaire de Marie-Madeleine car-Elle-aussi-a-beaucoup-souffert, Sœur Thérèse Ravière de Cul et Lard, Sœur Marie Mongolita des Fientes, Sœur Ginette de la Vache Molle et Sœur Plat-du-Jour/Tous-nos-Prix-sont-nets sont les premières Françaises élevées dans l'Ordre des Soeurs de la Perpétuelle Indulgence. Le Couvent de Paris est élevé devant l'église de la Sorbonne et depuis nous continuons notre inexorable extension.

Contrairement à ce que notre folitude peut laisser imaginer, nos couvents de France sont constitués dans le cadre juridique strict des associations. A cet effet, chaque couvent est une association indépendante. Paris en compte deux, Paris et Paname, le Couvent du Nord (Lille), le Couvent d'Allor (Nancy), le Couvent des Chênaies (Aix-en-Provence). Couvent d'As (Bordeaux). D'autres sont en sommeil et attendent un retour de flamme, le Couvent d'Oc (Montpellier), le Couvent des Aubépines (Aix en Provence). Enfin, le Couvent d'Ouïl (Nantes) a fermé ses portes.

Comme toute structure associative, nous nous fondons sur le bénévolat. Il n'y a pas de salarié(e) chez les Soeurs. Nous nous réunissons au sein de nos couvents une fois par mois en Chapitre, en inter-couvent, une à deux fois par an, en fonction de l'actualité, en Concile et, au niveau international, une fois tous les deux à trois ans, en Conclave. Ce sont souvent des moments très forts où le sens de notre engagement prend une dimension toute autre, du fait du nombre de Soeurs présentes à ces rassemblements. En outre, nous fonctionnons régulièrement en inter-couvent sur des moments phares de notre vie de sœurs dont les Universités d'Été à Marseille ou les Marches des Fiertés...

Le nombre de nos Soeurs n'est connu de personne, exceptée probablement de Sainte Pouffe, patronne des couvents de France. L'engagement chez les Sœurs est avant tout une démarche personnelle et donc individuelle. Certaines Soeurs sont en habit une à deux fois par an, d'autres une à deux fois par semaine. Celles qui veulent prendre un peu de recul par rapport à leur engagement ou se reposer sur une période indéterminée se mettent en congélation ou en lévitation, elles comptent cependant dans nos effectifs bien qu'elles ne sortent pas ou très peu. Enfin, les postulantes (premier stade avant de porter le voile blanc de la novice puis le voile noir de la Sœur et de prononcer ses Vœux Perpétuels et son Serment d'Allégeance) comptent en tant que civils dans nos effectifs mais ne sont pas encore des personnages à part entière.

L'une des actions importantes des Soeurs de France consiste en l'organisation de séjours de ressourcement, organisés deux à trois fois l'an, à destination des personnes touchées ou concernées par le VIH. Nous en avons fêté les quinze ans l'année dernière. De nombreuses personnes, gays, lesbiennes, bisexuel(le)s, tox, transgenres, indéterminéEs, hétérosexuel(le)s, adultes, enfants, ont pu partager durant tous ces séjours le quotidien et la Folie des Soeurs. Autre succès, dans un autre registre, tenir debout toute une nuit sur nos talons aiguilles. Mais aussi, lors de toute action, ce petit sourire que l'on voit parfois naître sur les lèvres d'un garçon ou d'une fille accoudé(e) au zinc du comptoir et qui avait l'air si malheureux avant notre arrivée dans le bar.

Certaines de nos Soeurs ont une relation très particulière avec la religion. Elles ont été marquées par la rencontre de telle ou telle personne appartenant à la religion, dans un sens formidablement positif ou exécrationnellement négatif. Outre notre costume d'inspiration religieuse et le formidable attrait de quelques-unes d'entre nous pour les bijoux et les croix en particulier, nous respectons profondément la foi de chacune et chacun. Notre tenue n'a pas pour but de choquer gratuitement mais bien d'attirer l'attention des personnes que nous rencontrons. Si notre attitude est considérée comme provocante, c'est parce que les fondements de notre société font qu'un homme n'est pas censé se maquiller et/ou porter une robe. Ce qui sera alors ressenti comme une provocation par des personnes qui se reconnaissent dans une religion peut l'être par toute personne se réclamant d'une conception de la société dans laquelle un homme ne doit pas se « traveloter ».

Enfin, sur le personnage de la Soeur, nous avons choisi l'image de la nonne qui, dans l'inconscient collectif, reste une figure de bonté, d'amour et de don de soi. Nous ne cherchons en rien à les ridiculiser. Et les Soeurs en habit que nous rencontrons dans la rue ou dans le métro ne nous ont jamais jeté de pierres. Le dialogue s'est créé à maintes reprises et nous vivons toutes ces petits moments comme des instants de grâce.

Au nom de Sainte Pouffe, patronne de la Maison Mère des Couvents de France, notre cher Couvent de Paris, et dans la tendre hilarité de :

De Sainte-Tapiola, patronne des garçons qui aiment qui les garçons,
De Sainte Sappho, patronne des filles qui aiment les filles,
De Saint Jehan d'Arc, patron des trans,
De Sainte Cyclette, patronne des bis,
De Saint Hermaphrodite, patron des indéterminés,
De Saint Michelin, patron des hommes en caoutchouc,
De Saint Canapé, patron des hommes en cuir,
De Sainte Rita, patronne des causes désespérées et donc des hétéros,

Sous la très haute protection de Saint Latex, Saint Gel à Queue, Saint Femidom, Sainte Digue Dentaire, Sainte Seringue à Usage Unique, Saint Kit-sniff et Saint Gant de Latex, partenaires indispensables des bonnes bourres et des bonnes défonceuses.

Les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence – Couvent de Paris veillent sur vous avec amour, joie et paix,

Mère Supérieure Innocenta,
S.P.I. Paris

Annexe 2 – Calendrier de l'appel à projets an 38

Diffusion de la bulle sœururale	Couvent de Paris	24 septembre 2007
Constitution des dossiers	Associations	Octobre – novembre - décembre 2007
Retour des dossiers	Associations	15 décembre 2007
Examen des dossiers	Couvent de Paris	Décembre 2007 – janvier 2008
Proclamation des résultats de l'appel à projets	Couvent de Paris	19 janvier 2008
Envoi des subventions	Couvent de Paris	Semaine du 21 janvier 2008

Dossier de candidature

« Appel à projets – an 38 –
Couvent de Paris – Sœurs de la
Perpétuelle Indulgence »

(septembre 2007)

1.1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

Identification de l'association

Nom de votre association :

.....
.....

Logo :

.....

Objet :

.....

Adresse de son siège social

.....

Code postal :

.....

Commune :

.....

Téléphone :

.....

Télécopie :

.....

Courriel :

.....

Adresse site internet :

.....

Numéro SIRET :

.....

Numéro de récépissé en préfecture :

.....

Adresse de correspondance, si différente :

.....

Code postal :

.....

Commune :

.....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*).

.....

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

.....

Fonction :

.....

Téléphone :

.....

Courriel :

.....

Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom :

.....

Prénom :

.....

Fonction :

.....

Téléphone :

.....

Courriel :

.....

1.2 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

I) Renseignements administratifs et juridiques

Date de publication de la création au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :

Attribué par en date du :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Date de publication au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? oui non

II) Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association :

(à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

Moyens humains de l'association

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.

Bénévoles :

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé / ETPT¹) :

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :

.....Euros.

¹ Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 * 3/12 ETPT.

2. Budget prévisionnel de l'association

Exercice 20 date de début : date de fin :

Charges (montant en €):

.....

Produits(montant en €):

.....

Part des subventions publiques (Etat, régions, communes, Europe) :

3. Description de l'action

Personne chargée de l'action :

Nom :

.....

Prénom :

.....

Téléphone :

.....

Courriel :

.....

Présentation de l'action

Quels sont les objectifs de l'action ?

Quel en est le contenu ? en quoi est-elle en lien avec les vœux des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence ?

Quels en sont les public(s) cible(s) ?

Combien de personnes en seront bénéficiaires ?

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ?

Quelle est la date de mise en œuvre prévue ?

Quelle est la durée prévue de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) ?

Quels sont les indicateurs et les méthodes d'évaluation prévus pour l'action :

Veillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente :

Financement de l'action

Quelle est la subvention demandée (250, 500 ou 1.000 euros) ?

Quelle est la justification de la subvention demandée (joindre les devis ou le budget prévisionnel) ?

Quelle est la participation financière de l'association dans la réalisation de l'action pour laquelle la subvention est demandée ?

4. Attestation sur l'honneur

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès des financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- certifie que les fonds demandés serviront à financer le projet retenu par le Couvent de Paris – Sœurs de la perpétuelle indulgence, à défaut, le montant de la subvention sera retourné au Couvent de Paris.

Fait, le à
.....

Signature